Union Régionale LORRAINE

Porte F - Place du Général de Gaulle 57000 METZ
☏ 03 87 62 67 64 - 🖷 03 87 63 52 71 - sncf : 772 992
e-mail unsa-cheminots.metz@orange.fr

COMPTE RENDU
DP EM de la DR du 11 octobre 2013

Réunion présidée par Vincent BERTHOUX, DET de la DR assisté par Christine TRUNFIO, Pôle RH Metz.
Présentation du Schéma Prévisionnel de Formation (SPF) 2014 par Christian PIERRAT.
(Disponible au local UNSA : 77 29 92.)

En préambule, l'UNSA a interpellé la Direction sur le problème du parking en-dessous du Viaduc Kennedy à Nancy.
En effet, de nombreux "squatteurs" se sont installés dans des aménagements de fortune.
La barrière d'accès au parking n'est plus opérationnelle depuis un certain temps. Il y a eu des actes de vandalisme sur les voitures. Les agents en 3 x 8 se font raccompagner la nuit ou le matin tôt car ils ne se sentent plus en sécurité.
Tous les CHSCT des établissements impactés par les problèmes du parking ont été alertés.
L'UNSA demande à la Direction de faire le nécessaire afin que tous les agents puissent aller au travail sans la peur au ventre.

QUESTIONS

DEMENAGEMENT

1/ La délégation demande un point d'étape sur le dossier déménagement de la Direction Régionale.

Les travaux ne connaissent pas d'alerte particulière : fin des travaux prévue pour le 25 octobre.

- des aménagements complémentaires au RDC avec mise en place de cloisons vitrées et de cloisonnements spécifiques vont être effectués après demandes des dirigeants d'entité qui se sont rendus sur place
- des aménagements de sous sol pour les besoins de l'ASTi ont aussi fait l'objet de travaux complémentaires

L'ameublement des bureaux au 2 rue Royale débute le 23 octobre et se terminera le 22 novembre. Les étages seront meublés en commençant par le 5ème et donc le RDC sera pourvu en dernier. Un forum d'information des personnels sera mis en place le 05 novembre salle Forray.

2/ La délégation et les agents de la DR souhaitent savoir quand sera prise la décision d'attribution de place de parking, rue Royale, afin de pouvoir s'organiser pour faire leur demande d'autorisation de stationnement au parking du château d'eau en cas de non autorisation le cas échéant.

La définition globale des places de parking est arrêtée par le Copil selon la répartition ci après :

2 rue Royale: 60 places disponibles et 6 rue Coislin 33 places, soit 93 places

- Véhicules de service : PRI 15 - CIE 4 - MOM 4 - DDTER 3 DRH/DAT 1 - VOY 1 - ASTI 2 DDET 1,soit 31 Véhicules de Service
- Places de parking attribuées aux "astreinteurs" DR,PCIV et COM : 3 places Places réservées PMR 3 places Directeur régional 2
- Places réservées aux personnes ayant des spécificités médicales ou sociales 3 places, livraison 4 places soit 15 places réservées
- Places à attribuer dans les services : 47, réparties comme suit :

PRI 22- CIE 6- MOM 3- ASTI 2- DDTER 6- DAT 2- DSEM 2- DRH 4 - soit 47.

Toutefois un certain nombre de véhicules de service peut être stationné au chateau d'eau générant des disponibilités complementaires sur site.

La désignation nominative est faite par le reponsable d'entité .

<u>Commentaire UNSA:</u> L'UNSA demande que cette désignation soit faite rapidement afin que chaque agent puisse prendre ses dispositions pour le parking du château d'eau.

3/ La délégation demande un point d'étape sur le dossier déménagement pour le CMGA.

L'ameublement CMGA devrait s'effectuer le 29 octobre, le déménagement fin novembre.

4/ La délégation demande un point d'étape sur le dossier déménagement pour l'EME.

L'agencement des bureaux EME 2 rue Lafayette est arrêté et les meubles commandés, emménagement prévu au plus tard le 19 décembre.

5/ La délégation souhaite connaître le cadre d'organisation de la Direction Régionale, par service et par qualification.

Pas de changement par rapport à la dernière réunion DP.

Commentaire UNSA: Le C.O est disponible au local UNSA ou au 77 29 92

6/ La délégation est surprise de découvrir un projet de fermeture de la DR du 25/12/13 au 01/01/14. La délégation demande des éclaircissements sur la motivation d'un tel projet. Tous les agents ont ils été consultés?

La fermeture de la Direction Régionale est en adéquation avec le plan d'apurement des congés. Pour mémoire les congés doivent être amortis au 31 décembre et ne peuvent être reportés sur le 1er trimestre suivant que dans certains cas.
Les agents concernés ont été informés par avis au personnel diffusé le 10 octobre.

Commentaire UNSA: Tous les agents ne sont pas logés à la même enseigne alors qu'ils sont dans le même bâtiment. Pourquoi créer des tensions supplémentaires entre les agents des différents services de la DR. Pourquoi imposer à certains et pas à d'autres?

7/ EME : La délégation demande qui sont les agents en mission à la DR (types de mission, durée...)

Au 1er octobre 2013 :

DAT Metz : 1 aide déménagement DR - 1 secrétariat DAT

- 7 DDET Mz-Ny : 1 tx divers archivage - 2 navette - 1 centre de Tri - 1 gestion de site - 2 Accueil Courrier
- 1 Ingéniérie Metz : 1 tâches administratives
- 1 DSEM Nancy : 1 tâches diverses
- 1 DDTER Metz : 1 mission informatique TER
- 1 DRH Metz : 1 aide archiviste
- 1 Sûreté Metz : 1 mission GU

8/ EME : La délégation demande l'effectif que gère l'entité sur le territoire lorrain.

au 1er octobre 2013 total = 281 agents

- RH 910 avec convention = 52
- RH 910 sans convention = 58
- Mobilité volontaire = 72
- RH 360 = 99

9/ La délégation demande une information sur la déclinaison des IRP 2014.

Suite à la table ronde du 7 octobre 2013, la prorogation des mandats a été refusée par 3 OS (CGT, UNSA, SUD) sur 4.Il y aura donc bien des élections en mars 2014.

Le découpage des futurs CE qui figurera dans le protocole doit encore être arbitré par la présidence. Des projets ont été envoyés aux OS jeudi.

Il en va de même pour la durée des futurs mandats.

Commentaire UNSA : Le temps passe, l'UNSA s'interroge sur la suffisance des effectifs RH pour la bonne préparation de ces élections. A-t-on le personnel nécessaire et formé dans tous les établissements ? Nous nous inquiétons de la possible dégradation des conditons de travail des agents pendant cette période « très chargée ».

10/ CMGA : la délégation souhaiterait connaître la date et les conditions de mise en oeuvre du guichet unique d'appel (FRONT OFFICE) au CMGA ?

Dans l'approche du point d'entrée unique, un seul numéro devient nécessaire. Le numéro connu à ce jour est celui des AF : le 700 000.

L'outil technique AVAYA utilisé actuellement pour le 700 000, permettra à partir du numéro de CP et du choix de l'agent d'affecter sa demande sur le bon site de gestion.

Pour l'activité portée actuellement par les AF il n'y a pas de modification. Pour l'activité portée actuellement par les CMGA, lorsque l'agent contactera ce numéro, en fonction du choix qu'il opérera, il sera automatiquement orienté vers la position d'accueil téléphonique de GA et de Paie du site qui gère son dossier. La prise en charge de sa demande sera alors réalisée.

Après cette prise en charge, le traitement direct de la sollicitation pourra être effectué lorsqu'il s'agit d'une demande simple ou bien le traitement sera effectué en décalé.

Ceci ne remet pas en cause, pour les activités de GA et de Paie, le contact direct que le gestionnaire peut avoir avec l'agent par la suite.

Il n'y a pas d'impact sur le métier puisque l'activité reste la même, que ce soit pour les gestionnaires actuellement en AF ou pour ceux actuellement en CMGA.

Déploiement envisagé pour le 1er mai 2014

Commentaire UNSA: L'UNSA, les agents et les gestionnaires déplorent la mise en place du "FRONT OFFICE", qui ne fait que déshumaniser les relations entre les agents et leur gestionnaire.

11/ CMGA : la délégation demande si un REX, depuis la mise en place de la GRC et la GED, a été réalisé ? Qu'en ressort-il ? (problème de qualité de numérisation, perte de documents...) Qu'en est-il du zéro papier ?

Aucun REX n'a été effectué depuis la mise en place de la GED et de la GRC.
Plusieurs lots correctifs de la GRC ont été mis en production de juin à août 2013 permettant de revenir à une situation nominale pour tous les CMGA dématérialisés.

Commentaire UNSA: Des agents, suite à perte de documents ou mauvais résultat de scan, sont resollicités pour fournir à nouveau les pièces déjà produites ! Où est la plus value?

12/ La délégation demande des informations concernant le projet de rapprochement agence Famille/CMGA ? Notre Région serait-elle impactée ?

Le lancement du groupe de réflexion sur le rapprochement des activités portées par les Agences Famille et les CMGA a eu lieu en mars 2013, la finalisation du projet est prévue à l'automne 2013, comme la présentation aux instances. La mise en œuvre du rapprochement étant prévue au 1er juillet 2014.

Le principe du projet est le rapprochement des missions des entités actuelles des Agences Famille et CMGA, pour les 12 régions ayant des entités communes dans leur périmètre. Il s'agit des régions : Alpes, Alsace, Auvergne, Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Centre, Champagne Ardenne, Limousin, Normandie, Picardie, Poitou-Charentes Aquitaine, Provence Alpes Côte D'Azur.

Sur les 13 autres régions, mise en place des nouvelles entités qui continueront à gérer la GA et la Paie comme actuellement.

13/ CMGA : La délégation demande si tous les agents de la DR ont bien été informés du changement de leur gestionnaire au CMGA ?

Dans le cadre du transfert de la gestion administrative des agents de la Direction Régionale du CMGA de Metz vers celui de Nancy, les intéressés ont été informés du changement de leur gestionnaire par :

- note de service pour le PRI,
- la fourniture du tableau des modifications joint aux fiches de paie de septembre pour les autres services.

Commentaire UNSA : Les agents du PRI n'ont eu aucune information, ni générale (par note de service) ni individuelle (joint au bulletin de salaire de septembre).

14/ CMGA : La délégation souhaite connaître le nombre d'agents gérés par gestionnaire sur le CMGA Lorrain en comparaison avec celui du National?

Le ratio du nombre de dossiers gérés par rapport au nombre total de gestionnaires est de 264 sur le CMGA de Lorraine. Le ratio moyen étant de 276.

Prochaine réunion le

Jeudi 05 décembre à 9h15

Salle 206 – Metz

Toutes les annexes sont disponibles au local UNSA de Metz.